

Formations courtes reconnues au sein de la Microcertification HES-SO en Collaborations et positionnement professionnel dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille

1 Case Management, une première approche – Sophie Pacheco et David Chenevard – 1 jour

Présentation générale

La fonction de case manager est une approche intégrée qui vise à répondre à la complexité des situations rencontrées dans des domaines aussi divers que le travail social et la santé au sens large, la formation et l'intégration sociale et professionnelle.

Ce premier niveau de formation s'adresse aux intervenant·e·s expérimenté·e·s de ces différents domaines qui souhaitent s'initier aux méthodes particulières promues par cette approche afin d'en comprendre les fondements et d'en découvrir les outils particuliers.

Objectifs d'apprentissage

- comprendre les spécificités et les méthodologies d'intervention propre au case management
- s'initier aux concepts de base et aux différentes étapes propres à cette intervention
- réfléchir aux particularités de la posture de la ou du case manager et à la fonction qu'elle et il occupe

2 Echanger des informations confidentielle dans le travail social – Irène Schmidlin – 1 jour

Présentation générale

Les données relatives à la santé, à la sphère intime et familiale, aux mesures d'aide sociale, aux poursuites et sanctions pénales et administratives sont celles dont on a le plus besoin dans le travail social. Elles sont aussi au centre de la vie privée. Pour la protéger, la loi limite donc leur circulation.

Ce séminaire répondra aux interrogations du type :

- Je participe à un réseau, la cliente n'est pas venue à la séance ; pouvons-nous quand même échanger nos informations ?
- Lorsqu'un·e résident·e me parle de sa situation personnelle, spontanément ou à ma demande, puis-je partir de l'idée qu'elle/il est d'accord avec la transmission de ces données à mes collègues de service ou à l'équipe du foyer ?
- Ai-je le droit de tenir compte d'informations qui n'auraient pas dû m'être communiquées ?
- Dans quels cas puis-je échanger à propos d'une usagère ou d'un usager contre sa volonté ?
- L'usagère ou l'utilisateur, son ou sa représentant·e légal·e, a le droit de consulter son dossier, mais pas mes notes personnelles ; comment les distinguer ?

Objectifs d'apprentissage

- définir ce que recouvre la notion d'« adolescent·e en souffrance »
- définir ce qui caractérise le lien social contemporain : ce que l'« adolescent·e difficile » dévoile de notre société ; quelles nouvelles modalités de construction psychique ?
- examiner les tenants et les aboutissants des modes de souffrance qui mettent en jeu de plus en plus le corps dans des comportements à risques
- envisager des modalités de partenariat au niveau local, avec la perspective de les formaliser rigoureusement